

DEC202287DR06

**Décision portant cessation de fonctions de M. Bernard Rouat, assistant de prévention, au sein de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL).**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC180396DR06 du 2 février 2018 portant nomination de M. Bernard Rouat aux fonctions d'assistant de prévention de l'UMR7198,

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Bernard Rouat, dans l'UMR7198, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **Article 2 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 14 décembre 2020

Le directeur de l'unité  
Thierry Belmonte

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Edwige Helmer-Laurent

Visa du Président de l'université de Lorraine  
Pierre Mutzenhardt

